



Règlement de l'opération « FOOT A L'ÉCOLE » SAISON 2018/2019

ARTICLE 1 : L'objet de l'opération

Dans le cadre du développement du football à l'école et en lien avec la convention nationale signée en mai 2018, la Fédération Française de Football (FFF), le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) renforcent leur partenariat pour favoriser au sein des écoles, le développement d'actions sportives et culturelles.

Ce dispositif a pour nom : « FOOT A L'ÉCOLE » et aura pour objectifs :

- ✓ De développer des apprentissages moteurs et cognitifs liés à l'activité football et/ou futsal.
- ✓ De développer des compétences transversales via le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- ✓ Mettre en avant les valeurs citoyennes et les rôles sociaux en lien avec la pratique sportive

ARTICLE 2 : Les destinataires du dispositif

L'opération « FOOT A L'ÉCOLE » lancée par le MEN, la FFF et les fédérations sportives scolaires (USEP, UGSEL...) vise à récompenser des projets de classe.

Sont éligibles à cet appel à projets :

- ⇒ Les classes de cycle 2 (CE1 – CE2)
- ⇒ Les classes de cycle 3 « primaire » (CM1-CM2)
- ⇒ Les classes multi-niveaux des cycles 2 et 3

ayant participé (ou allant participer) à un cycle football et/ou futsal sur le temps d'enseignement obligatoire lors de l'année scolaire 2018-2019.

Les enseignants inscrits dans ce dispositif pourront éventuellement bénéficier :

- ❖ D'Animations Pédagogiques,
- ❖ De Dotations en Matériel (sous forme de prêts),
- ❖ D'Outils Pédagogiques (via le site internet notamment)

En contactant le Conseiller Pédagogique Départemental EPS (CPD EPS) et/ou le conseiller technique départemental FFF (CTD DAP) référencé de son comité départemental (district de football), et/ou le délégué départemental USEP.

La liste des référents « Annuaire primaire – football en milieu scolaire » se trouve sur le site internet dédié à l'opération : <http://footalecole.fff.fr>



Règlement de l'opération « FOOT A L'ÉCOLE » SAISON 2018/2019

ARTICLE 3 : Les modalités d'inscription

L'inscription doit impérativement être effectuée sur le site internet : <http://footalecole.fff.fr>

Un lien vers ce site internet sera notamment disponible sur les sites partenaires :

- ✓ du MEN (<http://eduscol.education.fr/>),
- ✓ de l'USEP (<https://usep.org>),
- ✓ de la FFF (<http://www.fff.fr>).

Recommandations: informer l'ensemble des référents locaux « Education Nationale » :

- Le-la directeur-trice d'école
- L'Inspecteur Education Nationale du 1^{er} degré
- Le Conseiller Pédagogique Départemental E.P.S (et/ou Conseiller Pédagogique de Circonscription)

Par ailleurs, il faudra être capable de justifier de l'autorisation du droit à l'image pour les élèves ([cf. Eduscol](#))

ARTICLE 4 : La description du projet

Le projet se décline en 2 axes :

- **Projet sportif :**

Réalisation d'un cycle de football ou futsal d'au moins 6 séances **ET** participation à un rassemblement final de fin de cycle ou de fin d'année (rencontre locale, de circonscription, départementale...).

- **Projet culturel :**

Réalisation d'une production artistique en lien avec le thème : « **FOOTBALL : une activité pour l'égalité** »
Dans le contexte de la Coupe du Monde féminine 2019 organisée en France, il s'agira de montrer une pratique commune entre filles et garçons, de mettre en avant les valeurs citoyennes et d'explicitier les rôles sociaux inhérents à la pratique tels que l'arbitre et le supporter.

La classe pourra s'engager dans ce concours culturel en choisissant un format de production à réaliser :

- Soit la création d'une production dite « statique »
- Soit la création d'une production dite « dynamique »



**Règlement de l'opération
« FOOT A L'ÉCOLE »
SAISON 2018/2019**

PRODUCTION DITE « STATIQUE »			PRODUCTION DITE « DYNAMIQUE »		
Type de production	Format	Durée maximum	Type de production	Format	Durée maximum
Maquette Affiche Dessin	JPEG, PNG, PDF 10 photos maximum	Non applicable	Vidéo Audio	.avi, .wmv, .mov., DivX, .mkv, MPEG4, AVC, .flv, Wav, mp, wma, aac	3 min

Une production transmise sous un format qui n'est pas listé ci-dessus ne sera pas recevable.
Une seule production peut être envoyée par classe.

N.B = lors de l'envoi de la production, il est impératif de préciser :

- *Le nom de l'établissement*
- *La classe*
- *La ville et son code postal*
- *Le nom de l'enseignant*
- *L'affiliation à l'USEP le cas échéant*

Celle-ci sera envoyée via le logiciel Wetransfer, à minima, aux trois référents départementaux : FFF – EN – USEP. La liste des contacts « annuaire primaire – football en milieu scolaire » est disponible sur le site internet dédié à l'opération : <http://footalecole.fff.fr>.

ARTICLE 5 : Le calendrier de l'opération 2018/2019

L'opération « FOOT A L'ÉCOLE » sera officiellement lancée le **LUNDI 16 JUILLET 2018**.

- *Ouverture des inscriptions* = 16 juillet 2018
- *Clôture des inscriptions* = 13 mars 2019
- *Dépôt des productions au niveau départemental* = 14 mars 2019
- *Jury départemental* = entre le 18 mars 2019 et le 25 mars 2019
- *Jury national* = entre le 1^{er} avril 2019 et le 5 avril 2019
- *Récompenses finales* = entre le 20 mai 2019 et le 31 mai 2019
- *Remise des récompenses* = entre le 3 juin 2019 et 3 juillet 2019



Règlement de l'opération « FOOT A L'ÉCOLE » SAISON 2018/2019

ARTICLE 6 : La validation des productions au niveau du jury départemental

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'Education Nationale, de la FFF et des fédérations sportives scolaires (USEP notamment...) lors du jury départemental.

La commission mixte départementale (ou football en milieu scolaire) organisera une valorisation départementale des productions (rassemblements, animations, communications sites internet...) et un courrier officiel communiquera sur les résultats départementaux.

Sans être obligatoire, le jury départemental pourra être composé à minima de :

- 4 élèves dont 2 filles et 2 garçons
- 1 représentant du MEN (IA, IEN, CPD EPS...)
- 1 représentant du district (CTD DAP, élus...)
- 1 représentant de l'USEP

D'autres partenaires locaux (UGSEL...) peuvent être membres du jury départemental.

Le jury devra renvoyer les productions lauréates par district (au nombre de **2 maximum**, 1 par type de production) via le logiciel WETRANSFER, avec la grille d'évaluation (annexe), avant le 26 mars 2019, date limite, à l'adresse suivante : fbechon@fff.fr

NOTA BENE = merci de respecter les critères indiqués dans l'article 4

ARTICLE 7 : Evaluation des productions au niveau du jury national

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'Education Nationale, de la FFF et des fédérations sportives scolaires lors du jury national.

Le jury national sera composé de représentants :

- ⇒ De la commission fédérale football en milieu scolaire
- ⇒ De l'éducation nationale
- ⇒ De l'U.S.E.P
- ⇒ De la F.F.F

D'autres partenaires (UGSEL...) de l'opération pourront être désignés membres du jury.

Une valorisation nationale des productions sera effectuée sur le site internet « <http://footalecole.fff.fr> » et un courrier officiel sera à envoyer à l'ensemble des participants.

A l'issue du jury national, les lauréats nationaux (4) seront informés de leur succès.



Règlement de l'opération « FOOT A L'ÉCOLE » SAISON 2018/2019

ARTICLE 8 : Récompenses

Plusieurs récompenses seront offertes à l'issue de cette année 2018/2019 :

- Chaque école ayant participé au double volet (sportif et culturel) recevra un kit de communication FFF
- Les deux lauréats départementaux recevront, en complément de ce kit, un diplôme du Jeune Footballeur/Footballeuse pour chaque élève.
- Les lauréats nationaux auront deux récompenses bien distinctes :
 - o Les 2 lauréats issus du concours « dynamique » auront l'opportunité de vivre un moment privilégié avec l'équipe de France féminine au Centre National du Football à Clairefontaine sur une opération libellée « 24 heures avec les bleues » lors de leur stage de préparation à la Coupe du Monde 2019, entre le 20 mai et 31 mai 2019. Chaque classe pourra être représentée par 28 personnes incluant les accompagnateurs. La FFF remboursera les frais de transport des lauréats à hauteur de 1000 euros et prendra à sa charge les frais d'hébergement et de restauration sur le site.
 - o Les 2 lauréats issus du concours « statique » auront la chance d'obtenir 30 places pour un match du 1^{er} tour de la Coupe du Monde féminine en juin 2019. La FFF remboursera les frais de transport des lauréats à hauteur de 1000 euros.

ARTICLE 9 : Confidentialité et liberté des informations

Conformément à loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération disposent d'un droit d'accès, de vérification, de rectification ou même de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante : cil.fff@fff.fr

ARTICLE 11 : Acceptation du règlement

La participation au concours « FOOT A L'ÉCOLE » implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation.

ANNEXE : Grille d'évaluation
départementale des productions culturelles

Règlement de l'opération
« FOOT A L'ECOLE »
SAISON 2018/2019



GRILLE D'EVALUATION DEPARTEMENTALE DES PRODUCTIONS				Membres du Jury	NOM	PRENOM	QUALITE	
DISTRICT:				2 élèves filles				
DATE:				2 élèves garçons				
LIEU:				1 représentant MEN				
				(1 représentant MEN)				
				1 représentant DISTRICT				
				(1 représentant DISTRICT)				
				1 représentant USEP				
				(1 représentant USEP)				
				Autres				
				Autres				
ECOLE	1	2	3	4	5	6	7	
NOM DE L'ETABLISSEMENT								
ADRESSE								
CODE POSTAL + VILLE								
ENSEIGNANT								
ADRESSE MAIL								
CLASSE								
CRITERES D'EVALUATIONS	POINTS	1	2	3	4	5	6	7
THEMATIQUE : est-elle respectée? La dimension d'une pratique égalitaire du football avec la mise en avant des valeurs citoyennes et des rôles sociaux est-elle respectée?	0 à 6 POINTS							
ORIGINALITE : la production est-elle originale? Fait-elle appel à l'imagination? La production suscite t-elle l'empathie, le rire...?	0 à 3 POINTS							
PRESENTATION : la présentation de la production est-elle bien numérisée? Équilibrée? Lisible? Compréhensible? Audible?	0 à 3 POINTS							
ANIMATION SPORTIVE : les élèves pratiquent-ils le football / futsal? Sous quelle forme (séances, matchs, récréation)? Filles et garçons ensemble?	0 à 4 POINTS							
IMPLICATION / PARTICIPATION :La production fait-elle référence aux opérations plastiques des élèves et/ou à l'utilisation des nouvelles technologies? Démontre t-elle un réel investissement et engagement des élèves?	0 à 4 POINTS							
TOTAL POINTS	0	0	0	0	0	0	0	0
Lauréat académique "STATIQUE"	Etablissement	Nom de l'Enseignant	adresse	adresse 2	code postal	ville	téléphone	nombre de points
Lauréat académique "DYNAMIQUE"	Etablissement	Nom de l'Enseignant	adresse	adresse 2	code postal	ville	téléphone	nombre de points